

Compte Administratif
1967

Ce compte, dressé par le Maire est approuvé. La balance générale se présente ainsi:

(A) <u>DÉPENSES RÉELLES (D+E)</u>	<u>441.693,52</u>
(B) dépenses ordinaires totales	243.159,37
(C) prélèvement par dépenses extraord.	55.930,00
(D) dépenses ordinaires réelles (B-C)	187.229,37
(E) dépenses extraordinaires	<u>24.464,15</u>
(F) <u>RECETTES RÉELLES (I+J)</u>	<u>841.022,54</u>
(G) Recets extraordinaires totales	<u>678.505,15</u>
(H) prélèvement sur recets ordinaires	55.930,00
(I) recets extraord. réels (G-H)	562.575,15
(J) recets ordinaires	278.447,39
Excédent global de clôture (F-A)	<u><u>399.329,02</u></u>

Le compte de gestion du receveur municipal du même exercice est approuvé également, les chiffres et les résultats étant identiques au compte administratif dressé par le Maire.

Principales dépenses d'investissement de l'ex 67 - allées du cinetivie aménagement, voirie, adduction d'eau, grosses réparations aux bâtiments scolaires.

En l. 2.12.68

Le M. de la Comm.
/ B. Buffon